



BÂTIRENTE

Solutions de transfert
électronique des données

VERSEMENT DES COTISATIONS



Votre tâche est simplifiée grâce à l'envoi électronique de vos listes de cotisations. Maintenant, vérifions si les autres éléments de la gestion de vos remises pourraient aussi être optimisés!

Votre mode de paiement est-il optimal?

Voici quelques éléments de réflexion :

- Devez-vous fréquemment effectuer des corrections de paiement à la suite de l'envoi de vos remises?
- Est-ce que le paiement de la remise constitue une opération supplémentaire que vous devez effectuer à chaque remise?
- Souhaitez-vous que les cotisations soient investies dans le compte des participants le plus rapidement possible?

Si vous avez répondu « oui » à l'une ou plusieurs de ces questions, il vous faut envisager de passer au mode de versement le plus optimal : le prélèvement par débit préautorisé (DPA).

Vous effectuez déjà vos remises avec le DPA? Bravo! En envoyant vos remises par l'une des solutions de transfert électronique des données, vous allez en retirer tous les avantages.

PRÉLÈVEMENT PAR DÉBIT PRÉAUTORISÉ (DPA)

Comment ça fonctionne?

- Autorisation limitée
L'autorisation que vous nous donnez ne s'applique qu'au prélèvement de vos cotisations. Rien de plus!
- Montant prédéterminé
C'est également vous qui déterminez le montant à débiter correspondant au montant indiqué dans le fichier de cotisations.
- Contrôle du moment
Vous décidez quand vous envoyez votre liste de cotisations, vous contrôlez la date du prélèvement dans votre compte. En effet, le processus de paiement est amorcé au moment de la réception de votre fichier de cotisations ou de la transmission de votre remise par l'interface de Remise des cotisations sur le site Web sécurisé des promoteurs.

Les avantages du DPA

- Les fichiers de cotisations envoyés électroniquement avant 16 h, accompagnés d'un DPA, sont traités la journée même;
- Votre paiement et le total de vos cotisations balancent en tout temps! Plus d'ajustement à faire;
- C'est l'envoi électronique de votre fichier de cotisations qui déclenche le paiement. Votre paiement est effectué automatiquement;
- Tout est fait en une seule opération. Vous consacrez ainsi moins de temps pour gérer vos remises.

AUTRES MODES DE PAIEMENT

Il est aussi possible de verser vos cotisations à l'aide des autres modes de paiement proposés.

Par AccèsD Affaires ou un service de paiement Internet

Vous pouvez verser les cotisations par AccèsD Affaires ou par l'entremise du service de paiement Internet de votre institution financière.

Dans ce cas, accédez à votre compte bancaire (soit par Internet ou par téléphone) et suivez la procédure de paiement d'une nouvelle facture. Vous devez inscrire « Desjardins Sécurité financière » en tant que fournisseur et sélectionner « Assurances » comme catégorie. Le numéro de référence à indiquer est le R2ERCXXXXXXXXXX, où les X représentent votre numéro de groupe (6 positions) et le numéro de sous-groupe (4 positions). Par exemple, pour le groupe G003401-0001 vous devez inscrire R2ERC0034010001.